



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 2679

Texte de la question

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Périssol, pour le groupe de l'UMP.

M. Pierre-André Périssol. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Haut conseil de l'éducation vient de vous remettre ses recommandations sur le contenu du futur socle commun. Il réaffirme la nécessité que celui-ci assure une formation de qualité et ne constitue pas un enseignement au rabais - ce qui, je le sais, recoupe vos propres préoccupations.

Pour le HCE, le socle doit être pensé et formulé en termes de compétences, qu'il définit comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes devant être acquises pour pouvoir faire face aux situations complexes que l'on est amené à connaître tout au long de sa vie.

Il note que l'acquisition de compétences requiert un apprentissage dans plusieurs disciplines, qui exigent toutes la maîtrise de la langue française, et que le sport et les enseignements artistiques ont leur rôle à jouer.

À côté des connaissances et des compétences que nous avons tous en tête, le HCE souligne la nécessité de développer l'autonomie - compétence déterminante pour pouvoir apprendre tout au long de sa vie -, la capacité à prendre des initiatives et les compétences civiques et sociales.

Les recommandations du Haut conseil de l'éducation sont en phase avec ce qu'ont fait les pays qui se sont engagés dans la même voie et qui sont mieux placés que nous dans les évaluations internationales, et correspondent à ce vers quoi tend l'Union européenne. Elles reprennent d'ailleurs pour l'essentiel les conclusions de la mission d'information parlementaire de 2005, qui avaient été adoptées à l'unanimité.

Monsieur le ministre, vous avez saisi le Haut conseil de l'éducation. Adoptez-vous aujourd'hui ses recommandations ? Le contenu que vous allez bientôt proposer pour le socle les respectera-t-il ?

Par ailleurs, vous aviez pris en compte notre demande que le Parlement soit associé à cette démarche et vous vous étiez engagé à le faire intervenir d'une manière ou d'une autre. Sous quelle forme comptez-vous le faire ? Avez-vous l'intention d'organiser un débat et, si oui, quand ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. En 1882, Jules Ferry décidait que tous les jeunes de la République devraient désormais savoir lire, écrire et compter.

Aujourd'hui, il appartient à la nation de définir le socle commun de connaissances et de compétences.

M. Christian Bataille. Vous voulez mettre l'éducation au service des entreprises !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est une tâche immense, qui a un triple objectif.

Le premier est de donner à tous les jeunes de bonnes bases qui leur serviront tout au long de leur vie et leur permettront également d'acquérir de nouvelles connaissances dans l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la formation continue.

Le deuxième objectif est de permettre aux parents de mieux suivre les programmes et, par suite, la vie scolaire de leurs enfants.

Le troisième objectif est de permettre à la nation de mieux évaluer l'efficacité de son système éducatif.

Le Haut conseil de l'éducation m'a remis tout récemment ses recommandations. Je les reprendrai pour rédiger le projet de décret.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous voulez exclure les jeunes de l'éducation dès quatorze ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces recommandations mettent l'accent sur une bonne maîtrise de la langue française,...

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...la pratique d'une langue vivante étrangère, de bonnes bases mathématiques, scientifiques et technologiques, la connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et une culture humaniste.

Deux autres compétences doivent y être ajoutées : un comportement à la fois social et civique, qui servira tout au long de la vie, et l'autonomie - je dirai même l'esprit d'initiative.

L'éducation physique et sportive et l'éducation artistique permettront aussi à chacun de s'épanouir dans le cadre de ce socle commun.

M. Patrick Braouezec. C'est contradictoire avec la suppression de postes en éducation physique !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je soumettrai le projet de décret aux partenaires sociaux représentant les personnels de l'éducation nationale ainsi qu'aux associations de parents d'élèves. Je me tiens également à la disposition du Parlement, et notamment de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et de son président, Jean-Michel Dubernard, pour venir présenter le projet de décret, au cours du mois de mai, avant sa signature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Périssol](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2679

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 avril 2006